

A . B . C

ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT – STOP EOLIEN BERRY SUD CHER

ADELCEL – Association de Défense de l'Environnement de La CElette et de ses environs
1, place de l'Abbé Angrand, 18360 LA CELETTE – 02 42 11 00 05

BME – Boischaut-Marche Environnement
Trenay nord, 18270 SIDIAILLES – 06 10 49 92 16

COLLECTIF ENVIRONNEMENT EPINEUIL/ST-VITTE
1, place du Monument, 18360 SAINT-VITTE – 06 83 43 09 40

Le 2 décembre 2021

Objet : Exercice de cartographie des zones favorables « éolien » en région Centre-Val de Loire

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les observations formulées par nos associations de défense de l'Environnement en réponse à l'exercice de cartographie des zones favorables « éolien » en région Centre-Val de Loire présenté lors de la réunion du 24 novembre dernier.

DANS LE CADRE DE CET EXERCICE DE CARTOGRAPHIE, AU REGARD DES CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DU SUD DU DEPARTEMENT DU CHER, NOS ASSOCIATIONS DEMANDENT SON CLASSEMENT EN ZONE D'EXCLUSION.

L'ARRETE PREFECTORAL N°2021-1428 DU 23 NOVEMBRE 2021 REFUSANT L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE A LA SOCIETE PARC EOLIEN DU PLATEAU DE LA PERCHE CONFIRME LA FRAGILE COHERENCE DE LA ZONE ET SON POTENTIEL AU REGARD DE SES PAYSAGES, DE SON PATRIMOINE NATUREL ET BATI, DE SON CADRE DE VIE ET DE SA BIODIVERSITE. L'INSTALLATION DE PARCS EOLIENS EST PAR CONSEQUENT INCOMPATIBLE AVEC LA PRESERVATION D'UN TEL ECOSYSTEME.

Avec les membres de nos associations, nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

ADELCEL

Michel BERTHOMIER
La Perche
Christophe CHANCENEST
Ainay-le-Vieil
Jérôme LEGRAIN
La Celette

BME

Jean-Charles DUMESNIL
Sidiailles

COLLECTIF ENV. EPINEUIL/St VITTE

Marie-Claude TUCKER
St Vitte

PREAMBULE

NOS ASSOCIATIONS S'OPPOSENT AU PRINCIPE MEME D'IDENTIFICATION DE ZONES FAVORABLES A L'EOLIEN SUR LE PERIMETRE DE LA REGION. LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN REPOSE SUR UN MENSONGE ECOLOGIQUE ET ECONOMIQUE ET REPRESENTE UN DESASTRE POUR LES COMMUNES RURALES.

OBSERVATIONS RELATIVES AU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU SUD DU DEPARTEMENT DU CHER

- **Proximité immédiate de la forêt de Tronçais (Allier), labellisée « forêt d'exception », non prise en compte dans l'exercice réalisé sur le périmètre strict de la région Centre-Val de Loire**
- **Proximité immédiate du Canal de Berry, qui ne semble pas être pris en compte dans l'exercice réalisé**
 - Aménagement en cours de 109 km de pistes dont 52 km de Montluçon à St Amand et Meillant concernant cavaliers, randonneurs, cyclistes
 - Projet majeur du département
 - 10.000 passages à vélos enregistrés au compteur de Saint-Amand Montrond
 - Chemin de Grande Randonnée GR41
- **Présence d'un patrimoine culturel d'exception (Cher et Allier)**
 - De très nombreux ouvrages protégés au titre des monuments historiques dans le sud du Cher dont : le château d'Ainay-le-Vieil dont la lourde rénovation s'achève, l'abbaye de Noirlac où le département a massivement investi, les châteaux de Culan, Meillant, Bussière et Lignièrès
 - Également : l'École Alain Fournier et les sites paysagers du « Pays du Grand Meaulnes » roman de renommée internationale, et Maison des Illustres
 - Également les jardins d'Orsan, les vignobles de Chateaumeillant, la vallée de l'Arnon, la forêt d'Habert
 - Eglise romane remarquable de Saint Désiré et mont-observatoire de la chapelle Sainte-Agathe entre Saint-amandois et Bourbonnais, d'où on peut distinguer le Puy de Dôme
 - 4 Sites classés à Epineuil, outre l'École d'Alain Fournier, la Motte Féodale, l'Eglise St-Martin et le Château de Cornançay
 - Une trentaine de monuments historiques à proximité immédiate dans l'Allier, 7 sites inscrits et le site patrimonial remarquable de Hérisson

Arrêté préfectoral du 23 novembre refusant l'autorisation environnementale pour le projet de La Perche

« le projet n'est pas acceptable en termes d'impact sur la protection et la conservation de plusieurs monuments protégés et le cadre de vie des habitants du village d'Ainay-le-Vieil. »

- **Proximité immédiate de la vallée du Cher**
 - Couloir migratoire
 - Zone privilégiée de biodiversité
 - Espace Naturel Sensible de la Vauvre, commune de Nassigny : proximité quasi immédiate avec ses oiseaux visiteurs, migrateurs, nicheurs et sédentaires

- **Importance des paysages de bocage et leur maillage d'arbres et de haies**
 - Richesse de la biodiversité : oiseaux, petits mammifères, amphibiens, chiroptères voire insectes protégés comme le grand capricorne.
 - Présence très importante d'une colonie nicheuse de cigognes blanches dans un rayon inférieur à 10 km
 - Nombre importants de zones Natura 2000

- **Effet de surplomb et d'écrasement sur l'habitat et les paysages**
 - Grandes différences d'échelle entre les aérogénérateurs et le paysage bocager (dit de Saint-Maur, de Noirlac ...) et vallonné où ils prennent place, paysage qui se révèle avant tout en courbes horizontales successives séparant les différents plans
 - Ecrasement visuel des composantes de ces paysages (haies, bosquets, hameaux ...), domination de près de 200 mètres de la vallée du Cher
 - Effet incongru et malencontreux de l'irruption de ces machines verticales dans un paysage où s'étagent harmonieusement les vallons
 - Effet d'encastrement des zones d'habitation
 - Situation de St-Vitte, village perché à une hauteur de 242m, surplombant le site éolien proposé. Nuisance actuelle avec la seule implantation du mât de mesure qui n'est plus caché par les feuilles des arbres : agression visuelle, visible du bourg, de Penserolles, de Montaigut, des Terres rouges, des Monnerats, des Sottes, des Grelets et de la Rairue.
 - Impact fort des mâts de mesure également déjà posés sur les communes riveraines de l'Allier, e.g Chazemais et Audes qui représentent une nuisance visuelle, provoquant un effet d'encerclement pour la commune de St-Vitte.

- **Fragilité du milieu physique**
 - Fragilité de la voûte du plateau argilo-calcaire, pour exemple le cas du projet de La Perche
 - Présence de failles typiques des plateaux du Lias et d'eaux souterraines dont la présence est attestée en revers de plateaux par les sources et mini-résurgences alimentant notamment le ruisseau dit des terres noires, lequel alimente lui-même les douves du château d'Ainay-le-Vieil.
 - Pour St-Vitte, risque de pollution de la nappe phréatique de la Queugne, au lieu-dit le Bois de l'Epôt, avec de forts risques d'inondation renforcés par la nature imperméable et plastique du sous-sol, composé de couches alternatives et mixtes argilo-siliceuses. Notons que le mât de mesure est posé sur une zone inondable. Remarquons par ailleurs que les bassins versants de la Queugne et du Bœuf se rencontrent à Epineuil.
 - Réserves du même ordre pour la zone Mesples-Courcais-Viplaix dans l'Allier

- **Présence de vestiges archéologiques**
 - Site de Drevant
 - Site de La Groutte (Camp de César)
 - Traversée du plateau de La Perche par un tronçon connu de voie romaine Nord-Sud (cf. CHENON et FANAUD) jusque-là non encore explorée
 - Présence en revers de plateau, en descendant vers Ainay-le-Vieil, d'une villa voire agglomération d'époque initialement gallo-romaine, avec réoccupation ultérieure probable aux temps mérovingiens et/ou carolingiens
 - Découvertes sur site de haches et outils préhistoriques polis et taillés (voir musée gallo-romain de Chateameillant)
 - St-Vitte : Site gallo-romain de St-Marien
 - Les anneaux de Crassais (château de Cornançay), restant à explorer

- **Présence avérée de la cigogne noire** dans la forêt de Tronçais et le massif forestier de Bornacq (Faverdines et Loye-sur-Arnon) – cf. article récent de M. Jean-Jacques LIMOGES, correspondant du réseau Cigogne Noire, dans la revue des Amis de la Forêt de Tronçais.

Contribution de M. Jean-Jacques LIMOGES à l'Enquête publique relative au projet de parc éolien de La Perche – juin 2021

« La première nidification avérée dans la région date de 2004, sur la commune de Meaulne-Vitray. Depuis, des nids sont régulièrement découverts en pays de Tronçais et en Val de Cher.

A la même époque, des observations occasionnelles sont notées en forêt de Bornacq (ONCFS). En 2011, un agriculteur découvre un nid avec un jeune déjà volant dans un de ces champs, sur la commune de Saulzais-le-Potier. Le couple va ensuite s'installer jusqu'en 2016 où il sera suivi dans un bois privé sur la commune de Saint-Désiré. En 2017, suite à une coupe de bois, les oiseaux vont de nouveau déménager. Depuis cette date, au moins 2 adultes sont vus à de multiples reprises dans le massif de Bornacq.

La localisation des nids de cigognes noires et ces informations ont été transmises au réseau national ONF/LPO. Lorsque cela a été possible, les jeunes cigogneaux ont été bagués au nid dans le cadre d'un projet européen de sauvegarde.

- *Au regard du domaine vital d'au moins 20km de rayon nécessaire aux cigognes noires pour nourrir leurs jeunes quotidiennement,*
- *dans la mesure où au moins 2 couples nicheurs sont susceptibles de fréquenter le site,*
- *du fait que le Cher et les petits ruisseaux qui l'alimentent sont les lieux de gagnage privilégiés,*
- *du fait que c'est aussi un lieu d'échange entre les massifs,*
- *du fait de la fidélité à leurs sites de reproduction, de gagnage et de halte,*
- *du fait que l'on se trouve dans un couloir de migration et un lieu de halte migratoire important*

Je considère que l'implantation d'un parc éolien dans cette zone est particulièrement inadaptée et présente des risques réels pour l'espèce. »

- **Incompatibilité du secteur des boucles du Cher, mitoyen de la forêt de Tronçais, l'un de plus sensibles de la région Centre, sur la sauvegarde des Noctules et des autres chauves-souris de haut vol également recensées sur la zone comme la Sérotine commune et les Pipistrelles**
 - Espèces parmi les plus menacées à l'échelle de l'Europe par les parcs éoliens (classification UICN)

- Nombreux habitats favorables aux Noctules dans le bocage de la vallée du Cher et la forêt de Tronçais localisée à quelques kilomètres à l'est du site d'étude
- Vallée du Cher correspondant à un couloir migratoire
- Forte probabilité de la présence de colonies de mise-bas des deux espèces de noctules sur la zone
- En région Centre, recensement de deux colonies seulement de Noctules de Leisler
- Etude en cours à la DREAL pour mettre en place un moratoire des projets éoliens là où les deux espèces de Noctule sont signalées en reproduction, en particulier la vallée du Cher
- Très forte dangerosité des éoliennes pour ces espèces considérées aujourd'hui en danger d'extinction : avis de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), présentation du Muséum National d'Histoire Naturelle de Vigie Chiros avec 88% de régression des écoutes acoustiques enregistrées depuis 2006 pour la Noctule commune lors des Rencontres nationales chauves-souris en mars 2021, inquiétude partagée lors du colloque de Berlin sur l'énergie éolienne et les chauves-souris.

Contribution de M. Laurent ARTHUR, du Muséum de Bourges, à l'Enquête publique relative au projet de parc éolien de La Perche – juin 2021

« La densité d'espèces sensibles repérées lors de l'étude acoustique réalisée par Biotope, et spécialement celle des noctules communes ou de Leisler aurait dû orienter ce bureau d'étude, dont la qualité du travail d'enregistrement en altitude et au sol reste incontestable, à conseiller un arrêt du projet compte tenu des enjeux découverts pesant sur les chauves-souris de haut vol pourtant clairement identifiés dans leur travail. Les gîtes de ces espèces sont particulièrement difficiles à localiser car ils sont majoritairement arboricoles, mais le nombre de contacts acoustiques figurant dans l'étude d'impact, en plus des nombreux individus en migration détectés, démontre la présence quasi certaine de colonies dans le secteur de La Perche. Ces sites, encore plus ceux de mise-bas sont exceptionnels, il n'existe par exemple qu'une dizaine de nurserie de Noctule de Leisler connue à l'échelle nationale.

Le secteur de La Perche s'avère actuellement le plus riche du département du Cher en signaux acoustiques pour les Noctules et ce projet de parc éolien est potentiellement le plus dangereux de tous ceux qui sont à l'étude sur le département du Cher. »

Contribution de l'association Chauve-Souris Auvergne à l'Enquête publique relative au projet de parc éolien de La Perche – juin 2021

« La répartition hétérogène des Noctules à l'échelle nationale et leurs concentrations élevées en région Centre-Val-de-Loire et dans le Nord de l'ex-Auvergne, confèrent à ces secteurs une responsabilité d'ordre national en matière de conservation de ces espèces, laquelle exacerbe les enjeux et impacts inhérents au projet de La Perche. »

- **Présence d'une végétation amphibie d'intérêt patrimonial avec des espèces patrimoniales et protégées**
 - Site de La Perche : observation de 14 pieds d'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*) en 2018 au sein d'une végétation amphibie, elle-même d'intérêt patrimonial
 - Présence de points d'eau (mares, fossés, ornières) abritant des amphibiens en reproduction avérée (notamment Triton crêté, Crapaud calamite) ou potentielle (Sonneur à ventre jaune, historiquement connu à proximité)
- **Lieu de reproduction de l'espèce désormais menacée *Oedicnème criard* (*Burhinus Oedicnemus*)**

- **Questionnement sur la compatibilité de projets de parc éolien avec la volonté de créer un parc naturel régional en Boischaut-sud**

CONCLUSION

Le sud du département du Cher représente un **système complet, naturel et humain, cohérent et profondément fragile.**

Dans un tel système tout se tient au service d'un développement harmonieux et durable : les haies, les arbres, les bois, la fertilité des sols, les cultures, le sous-sol, les sources et l'eau, les insectes, les animaux, le climat, les habitats et les activités humaines, les systèmes contigus amont et aval. De tels systèmes ne sont naturellement pas figés. Des initiatives heureuses peuvent contribuer à les faire évoluer en douceur, comme l'actuelle mise en valeur du Canal du Berry.

C'est au regard de cette **vision systémique** qu'il faut considérer **l'agression d'une particulière violence** que représenterait l'installation de parcs éoliens dans toute cette zone :

- En surplomb de la **vallée du Cher** et du site remarquable d'**Ainay-le-Vieil**, aux portes de la **forêt de Tronçais** et du **lac de Sidaillies**.
- Au sein d'un **ensemble patrimonial remarquable**, de facture traditionnelle avec notamment des villages disposant d'un habitat bâti typique, avec des maisons datant parfois du XVIème siècle, du XVIIème et souvent des longères du XVIIIème siècle.

* *
*